



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° 20231116_03

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le dix novembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 10 novembre 2023
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 21.11.2023 au 22.01.2024
Nombre de pouvoirs	2	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Guy LUQUE
Suffrages exprimés	26	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1.3	Certifiée exécutoire	Le 21 novembre 2023

PRESENTS : M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, M. Thomas CASAMAYOU, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre LAFFITTE, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à Mme Emmanuelle BRESSOUD.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane JACQUOT, Mme Fusilha DESTENABE, Mme Coralie LECOLIER

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Le rapporteur invite l'assemblée à fixer les tarifs des services communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément aux propositions formulées par la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 6 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 6 novembre 2023,



LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des services communaux tels que définis au tableau ci-dessous :

SERVICES	TARIFS en vigueur au 01/01/2023	Proposition faite à la Commission le 06/11/2023	Vote du CM le 16/11/2023	OBSERVATIONS
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE				
. Abonnement tout public confondus	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
. Badge d'accès aux différents bâtiments sportifs (pour les associations)	6,00 €	8,00 €	8,00 €	Par badge supplémentaire. Caution rendue lors de la restitution du badge
COMPLEXE SPORTIF VOIE ROMAINE				
. Tarifs de location du trinquet	14 € / heure	14 € / heure	14 € / heure	Gratuit pour le club UST Pelote
- Parties de compétitions organisées par la Ligue des Landes de Pelote Basque	10 € / partie	10 € / partie	10 € / partie	
- Élèves domiciliés ou scolarisés dans la commune	4 € / heure	4 € / heure	4 € / heure	
. Location salle polyvalente : tarif horaire	12,00 €	12,00 €	12,00 €	
Forfait journée	59,00 €	59,00 €	59,00 €	
Forfait samedi+dimanche	81,00 €	81,00 €	81,00 €	
Forfait vendredi+samedi+dimanche	125,00 €	125,00 €	125,00 €	
FRAIS FUNERAIRES				
. Prix terrain cimetière (concession 30 ans)				
- concession de 2 à 3 places	137,00 €	140,00 €	140,00 €	
- concession de 4 à 6 places	193,00 €	195,00 €	195,00 €	
. Espace cinéraire (concession 15 ans)				
- cavurne en sol	702,00 €	705,00 €	705,00 €	
- case columbarium	702,00 €	705,00 €	705,00 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Guy LUQUE.